

DEPARTEMENT : **Du RHÔNE**
ARRONDISSEMENT DE : **LYON**
CANTON DE : **VAUGNERAY**
COMMUNE DE : **COISE**

Envoyé en préfecture le 19/04/2025
Reçu en préfecture le 19/04/2025
Publié le
ID : 069-216900621-20250320-11_03_25-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 20/03/2025

Date de convocation : 14/03/2025

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Président : Philippe BONNIER, Maire

Secrétaire élu : Arnaud MOUNIER

Étaient présents : Philippe BONNIER, Joël GUINAND, Pascal MURIGNEUX, Adeline DURAND, Arnaud MOUNIER, Eliane MURIGNEUX, Bernadette MARTIN, Aurélie CARTERON, Yoan MAMMERI, Guillaume SOUBEYRAND, Lionel RICHARD

Étaient excusés : Delphine CHILLET, Pierre Emmanuel GRANGE, Valérie VENET, Marie Agnès FAYOLLE,

N° 11.03.25

OBJET : DELIBERATION AUTORISANT LE REMBOURSEMENT ANTICIPE DU PRET RELAIS N°00007038818, CONTRACTE AUPRES DU CREDIT AGRICOLE POUR LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS « BUDGET PRINCIPAL »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du conseil municipal en date du 23/05/2024, relative à l'autorisation de contracter un prêt relais auprès du CREDIT AGRICOLE d'un montant de 650 000 € pour le financement des investissements du « budget principal ».

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que le montant des fonds débloqués s'élève à 500 000€.

Par ailleurs le contrat de prêt prévoit le remboursement anticipé de tout ou partie du capital emprunté, sans indemnités.

CONSIDERANT que l'obtention de subventions permettent le remboursement anticipé du prêt relais.

Monsieur le Maire propose d'effectuer le remboursement anticipé échelonné de cet emprunt sur 2025 soit un capital restant dû à ce jour d'un montant de 500 000 €, les crédits nécessaires à ce remboursement seront inscrits au budget primitif 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
& après en avoir délibéré
A l'unanimité des membres présents

1°- ACCEPTE de procéder au remboursement anticipé de man
2025 du prêt relais N°00007038818 contracté auprès du CREDIT
capital restant dû de 500 000 €

Envoyé en préfecture le 19/04/2025
Reçu en préfecture le 19/04/2025
Publié le
ID : 069-216900621-20250320-11_03_25-DE

2°- DIT QUE les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2025

3°- CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré aux, jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Philippe BONNIER



Le secrétaire de séance,

Arnaud MOUNIER

A large, stylized handwritten signature in blue ink, which appears to read "Arnaud Mounier", is written over the printed name.